



# INFO TSAP

## Spécial Carrière et Elections

*Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens*

Novembre 2014 – 30<sup>ème</sup> année

### U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges  
Lesage  
75012 Paris  
Email : [stp.ucp@paris.fr](mailto:stp.ucp@paris.fr)

<http://stechparis.free.fr/>

#### Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE  
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax  
78485

#### Conseil d'administration :

##### **Le Bureau**

Alain BORDE : Président  
Malika BOUCHEKIF : Vice-  
Présidente  
Jean-Lou PAYMAL : Vice-Président  
Benoit DUMONT : Secrétaire  
Christophe LECOUSTRE: Secr. Adj.  
Alain GORGET : Trésorier  
Frédéric MICOUD : Trésorier  
Adjoint

##### **Autres membres**

Asmina AKTOUF  
Patrice CARBUCCIA  
Dominique CASTRONOVO  
Frédéric CONORT  
Cécile COULMANCE  
Thomas GILLET  
Daniel JOURDAN  
Christian LAVAUT  
Nathalie NOMED  
Alexandra PIZZALI  
Tahar SADLI

## Notre accès en catégorie A amputé, les techniciens laissés pour compte

Avec l'INFO TSAP de Septembre 2014 nous étions les seuls à annoncer la fin de notre avantage à l'accès au grade d'ingénieur des travaux par l'examen professionnel et liste d'aptitude. Nos craintes de devoir partager avec la maîtrise le peu de postes ouverts sur la catégorie A se sont malheureusement confirmées. Le **Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes du 24 septembre 2014 a acté les revalorisations de carrière de la maîtrise qui aura de plus accès à notre débouché en A.** Le Syndicat des Techniciens de Paris, fidèle défenseur des techniciens depuis 30 ans, accompagné par l'Union des Cadres de Paris a contesté ces mesures très défavorables aux TS. Par la voix de son président lors de cette instance, le STP a fait une déclaration (*à consulter en page 2*) rappelant l'injustice ainsi que l'effet destructeur et dévastateur de ces décisions sur les carrières des TS et plus généralement sur les agents de catégorie B. Nous avons à cette occasion rappelé, pour illustrer l'écoute à géométrie variable de la ville, l'absence de réponse de l'administration à notre demande d'alignement de l'emploi fonctionnel de Chef de Subdivision sur celui de Chef d'Exploitation.

Le projet de délibération intégrant la revalorisation de la maîtrise et des dispositions temporaires permettant l'accès à ingénieur a été soumis aux votes des Organisations Syndicales représentatives du CSAP :

- **L'UCP fidèle à ses convictions et à ses principes d'indépendance a voté CONTRE.**
- **Une autre organisation syndicale a fait de même** mais trois syndicats ont voté POUR, un autre s'est abstenu et un dernier n'a pas pris part au vote (alors qu'il était présent).

Le STP, n'est pas de ceux qui font le grand écart au gré des situations. Depuis sa création, la seule ambition et le seul combat du STP ont été de défendre les Techniciens Supérieurs et les Dessinateurs. Son action de longue date a permis aux Dessinateurs et à d'autres agents de catégorie C reconnus pour leur expertise en informatique, en multimédia, en prévention des risques professionnels ou en génie thermique d'être promus techniciens.

Dans sa profession de foi pour les élections, le STP vous présentera son bilan, ses candidats et ses revendications.

## **Le 4 décembre**

**Votez pour ceux qui défendent vraiment vos intérêts,  
Votez UCP – Syndicat des Techniciens de Paris**

## Déclaration de l'UCP au CSAP du 24 septembre 2014

### Le Président du STP :

« L'UCP comprend la revendication des personnels de maîtrise par la création d'un débouché en catégorie A, pour les Chefs d'Exploitation.

Toutefois, il convient de souligner le manque total de concertation en amont avec le corps des Ingénieurs des Travaux dont le statut est impacté, et avec le corps des Techniciens Supérieurs.

Le manque de transparence s'est par ailleurs accentué par les propos contradictoires au sujet du mode d'accès prévu (examen professionnel seulement, puis élargissement à la liste d'aptitude).

Les seules conditions qui amèneraient les Techniciens Supérieurs à admettre à partager l'accès à Ingénieur avec d'autres corps sont :

- Que l'emploi de Chef de Subdivision soit aligné indiciairement sur celui de Chef d'Exploitation (3 échelons avec un indice terminal brut culminant à 780) ;
- Que les Techniciens Supérieurs puissent être nommés indifféremment sur un emploi de Chef d'Exploitation et de Chef de Subdivision ;
- Que les corps des personnels de maîtrise et des Techniciens Supérieurs soient fusionnés dans un même corps avec un déroulement de carrière identique.

Certes pour la première année, le nombre de promotions au choix des Techniciens Supérieurs sera garanti, il n'en est rien pour les années qui suivront.

Par souci d'équité et de la nécessité de faire avancer tout le monde sans que ce soit au détriment d'un corps, il conviendra de se mettre au tour de la table pour examiner la demande légitime des Techniciens Supérieurs. Puisque la réduction du nombre de corps est dans l'ère du temps, saisissez-vous de cette opportunité pour tirer vers le haut cette simplification et avoir ainsi une meilleure lisibilité.

L'UCP y sera attentive. »

### Suivi de l'explication de vote de l'UCP lue par le vice-président de l'UCP :

« Les Ingénieurs en particulier et l'UCP en général sont favorables à la création d'un débouché en catégorie A pour nos Collègues de la Maîtrise, qui, jusqu'à ce jour, devaient se contenter d'un emploi fonctionnel. Il s'agit donc d'une reconnaissance qu'il convient de traduire statutairement.

Cette traduction statutaire doit se faire sans laisser, comme vous le faites, sur le bas-côté de la route, 1000 Techniciens Supérieurs. Votre travail statutaire est donc inachevé.

**C'est pour cette raison, en l'état du dossier que l'UCP votera contre. »**

## Elections professionnelles du 4 décembre 2014

Le 4 décembre 2014, les TECHNICIENS SUPERIEURS auront à choisir les représentants les plus à même de défendre leurs intérêts au sein des Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.).

L'UCP - Syndicat des Techniciens de Paris, qui n'a comme ambition depuis 1985 que de vous soutenir, se représente à vos suffrages.

Notre liste de candidats représente la diversité du nouveau corps TSAP : Des hommes et des femmes, de plusieurs directions et de spécialités différentes, des candidats sortants d'expérience et des nouveaux qui collectivement auront à cœur de défendre les intérêts de tous les Techniciens Supérieurs qu'ils soient adhérents ou non au STP.

A l'approche de ces élections cruciales pour vous et pour nous et pour vous aider à faire un choix il convient de vous présenter le bilan du STP depuis les dernières élections :

**D**epuis sa création en 1985, le **Syndicat des Techniciens de Paris (STP) a toujours travaillé pour l'intérêt général du corps des Techniciens Supérieurs**. Notre indépendance vis-à-vis des centrales confédérées nous octroie une totale liberté pour aborder les réformes de l'administration parisienne. Ainsi en 2011 et 2012, lors de la réforme de la catégorie B, le STP a participé activement aux réflexions générales pour l'ensemble des agents de catégorie B. **Nos métiers et ceux des Techniciens de Laboratoire ou des Techniciens des Services Culturels étant très proches nous avons défendu la fusion**. En intégrant le corps des TSAP, les Techniciens de Laboratoire et ceux du multimédia peuvent prétendre à l'emploi fonctionnel de Chef de Subdivision dont nous avons obtenu la conservation contrairement à l'Etat. **Notre revendication concernant la revalorisation des dessinateurs et notre activité forte sur ce dossier ont permis leur reclassement en TS. Notre démarche pour la reconnaissance de l'expertise technique, peu valorisée jusqu'alors à la ville par rapport à l'encadrement de premier niveau, a permis également à d'autres agents de catégorie C reconnus dans les métiers liés à l'informatique, au multimédia, à la prévention des risques professionnels ou encore dans le génie thermique, d'être aussi promus dans le 1<sup>er</sup> grade**. Ainsi plus de 200 agents remplissant ces conditions ont bénéficié d'un changement de grade et d'une évolution de carrière conséquente.

Ces mesures ont profondément changé le visage de notre corps. Celui-ci est passé de 700 à 1000 agents, répartis dans une des huit spécialités créées, dont deux (paysagère et environnement) ont permis d'accueillir les assistants paysagistes et les éco-éducateurs.

En parallèle aux dossiers collectifs, le STP a su être présent au moment de défendre les collègues en difficulté professionnelle, problèmes hiérarchiques de tout ordre, de sanction, de mutation, de promotion, de formation, de notation, de prime. Le STP a, par l'intermédiaire de ses administrateurs, de ses élus ou de ses relais dans les directions, défendu et obtenu des solutions pour ses agents, qu'ils soient syndiqués ou non.

### **Vos élus UCP-STP ont obtenu dans le cadre de la réforme de la catégorie B :**

- ✓ **le maintien suite à notre demande de l'emploi de Chef de Subdivision**
- ✓ **l'intégration de plus de 200 agents de catégorie C**
- ✓ **une formation initiale rattachée à l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris**

**Nous regrettons cependant de n'avoir pas pu obtenir plus de nominations en Chef de Subdivision et promotions en catégorie A technique.**

**Même si ce bilan est globalement positif pour les Techniciens Supérieurs, l'évolution plus favorable de la filière ouvrière de la Ville de Paris nous invite à poursuivre et à renforcer nos actions.**

*Retrouvez en détail notre projet et nos propositions dans la profession de foi du STP courant novembre.*

## [De nouvelles dispositions pour le statut des TSAP](#)

Deux délibérations concernant le corps des TSAP sont passées au Conseil de Paris. La première votée au Conseil de Paris de septembre concerne l'accès au grade de principal. Ce texte permet de rectifier une erreur de jugement de l'administration parisienne qui sur des mêmes missions et des compétences comparables avait reclassé les lauréats du 1er examen de techniciens multimédias dans le 1<sup>er</sup> grade et les suivants dans le second. Le STP ne peut que se féliciter que cette disposition temporaire permette aux techniciens lésés d'accéder au même niveau de qualification que leurs collègues. Néanmoins nous ne considérons pas ce texte comme une avancée statutaire pour les TSAP mais plutôt une correction d'une injustice que la Ville devait corriger.

La seconde délibération "concernant" les TSAP est soumise au CP d'octobre. Celle-ci a particulièrement retenu notre attention. Elle concerne les adjoints techniques (catégorie C) des caisses des écoles qui n'ont pas de débouché en B. L'administration aurait pu faire simple en proposant un débouché unique sur un corps d'accueil. La simplicité n'est visiblement pas la spécialité de nos gestionnaires puisque deux débouchés seront possibles l'un dans le corps des TSAP l'autre dans celui des TSO. La délibération précise que le choix entre les deux corps d'accueil se fera sur décision du Président de l'établissement selon des critères peu lisibles à notre sens. Il existe à Paris vingt caisses des écoles, une par arrondissement. Il y aura donc vingt interprétations possibles avec à l'arrivée des agents disposés sur des carrières bien distinctes. Décidément la Ville nous surprendra toujours dans ces choix ! Pour résumer, en deux délibérations, la Ville de Paris corrige une erreur et en recrée une autre en même temps.

[Consulter les précédents Flash Info TS](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606)

[Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs](#)

**Sur intranet :** [http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=23](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23) **Sur internet :** <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** (et l'UCP Flash) en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>

S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP

Please enter your E-mail :

Saisissez votre abonnement

UCP Flash

Flash Secrétaires Administratifs

Info Dessinateurs

Info TS

Flash : Conseillers Sociaux Educatifs

Renseigner votre adresse Email et cocher **info TS** (et si vous le souhaitez **UCP Flash** consacré à l'actualité sociale de portée générale), cliquer sur **Subscribe** et confirmer votre inscription par retour par mail.



## Bulletin d'adhésion *ou de renouvellement d'adhésion*

La cotisation est de **25 euros** pour **2014**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : .....

Direction : .....

Prénom : .....

Nom du service : .....

Date de naissance : .....

Adresse service: .....

Grade : .....

N° SOI .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Portable : .....

Télécopie : .....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le

Signature

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** ( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**